



## Sanction disciplinaire

-----  
Par severine35410

Bonjour

J'ai eu une altercation en septembre avec une collègue plus gradée que moi. Celle ci s'est plaint à la hierarchie et une procédure disciplinaire est engagée à mon encontre. Ayant déjà eu des mots avec une ancienne cheffe de service qui me harcelait il y a 2 ans, (mais je n'ai jamais eu de sanction pour ces faits) est ce que je risque la révocation ? Ou plutot une peine moins lourde ?